



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-089

PUBLIÉ LE 8 MARS 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-03-06-009 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest, 6 mars 2017 (1 page) Page 3

75-2017-03-06-010 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest - 6 mars 2017 (1 page) Page 5

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-02-28-035 - Arrêté portant délégation de signature - Missions domaniales - Gestion Evaluation (5 pages) Page 7

75-2017-02-28-037 - Arrêté portant délégation de signature pour les missions domaniales - expropriation - Service local du Domaine de Paris (2 pages) Page 13

75-2017-02-28-036 - Arrêté portant subdélégation de signature - Missions domaniales (3 pages) Page 16

Rectorat de l'académie de Paris

75-2017-02-01-020 - Arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire 2017-001 (3 pages) Page 20

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-03-06-009

Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest, 6 mars 2017

Arrêté Directorial n° 2016 –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2017/02 0004 du 15 février 2017, portant nomination de Madame Anne COSTA, en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 20 février 2017

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

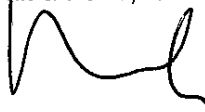
ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est modifié comme suit :

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris - Ile-de-France Ouest
Mme Anne COSTA, directrice par intérim,

ARTICLE 2 : L'article 1 de l'arrêté 75-2016-11-25-003 relatif Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris - Ile-de-France Ouest est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le / 6 MARS 2017


Martin HIRSCH

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-03-06-010

Arrêté directeur modificatif de l'arrêté directeur
n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général
de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de
marchés publics pour les Hôpitaux Universitaires Paris
Ouest - 6 mars 2017



Arrêté Directorial n° 2016 –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2017/02 0001 du 15 février 2017, portant nomination de Madame Stéphanie DECOOPMAN, en qualité d'adjointe à la directrice par intérim du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ouest à compter du 20 février 2017,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est modifié comme suit :

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest
Mme Stéphanie DECOOPMAN, adjointe à la directrice par intérim,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le / 6 MARS 2017


Martin HIRSCH

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-02-28-035

Arrêté portant délégation de signature - Missions
domaniales - Gestion Evaluation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET
DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service Local du Domaine de Paris
14 rue de Richelieu - 75001 PARIS

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 28 FEVRIER 2017**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 16 février 2017 portant nomination de M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, à compter du 27 février 2017 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Thierry DUFANT, Administrateur général des finances publiques – Responsable du Pôle Gestion publique État, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques - cheffe du Service Local du Domaine de Paris, et à Mme Maryse BALDACHINO, Administratrice des finances publiques adjointe - adjointe à la cheffe du Service Local du Domaine de Paris à compter du 1^{er} mars 2017, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris
Mme Maryse BALDACHINO	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Mme Véronique GRAND- MARTINI	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Responsable Comptabilité patrimoniale, redevances, SI et contrôle interne
---	---

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à M. Joseph DION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
M. Joseph DION	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable des évaluations domaniales

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-François HENRY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD, Mme Gisèle SOLDA, Mme Solange CHASSAIN et Mme Juliette TUCOULET, Inspecteurs des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Jean-François HENRY	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Évaluateur expert
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Évaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Inspectrice, Évaluatrice
M. Roland BOYER	Inspecteur, Évaluateur
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Évaluateur
M. Jean-Claude LAMART	Inspecteur, Évaluateur
M. Charles RICARD	Inspecteur, Évaluateur
Mme Gisèle SOLDA	Inspectrice, Évaluatrice

Mme Solange CHASSAIN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Juliette TUCOULET	Inspectrice, Évaluatrice

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



PHILIPPE FARINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-02-28-037

Arrêté portant délégation de signature pour les missions
domaniales - expropriation - Service local du Domaine de
Paris

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service Local du Domaine de Paris
14 rue de Richelieu – 75001 PARIS

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 28 FEVRIER 2017**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R1212-12 ;
- Vu le code de l'expropriation, notamment son article R. 13-7 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article 4 ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

ARRETE :

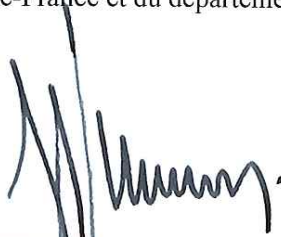
Art. 1^{er}. – Sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de PARIS en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités ;

Prénom – Nom	Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris
Mme Maryse BALDACHINO	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris à compter du 1^{er} mars 2017
Mme Françoise MOTARD	Commissaire du gouvernement
M. Yves Le PUIL	Commissaire du gouvernement
M. Charles RICARD	Commissaire du gouvernement

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-02-28-036

Arrêté portant subdélégation de signature - Missions
domaniales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service Local du Domaine de Paris
14 rue de Richelieu – 75001 PARIS

**SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 28 FEVRIER 2017**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21^{er} avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en date du 16 février 2017 portant nomination de M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, à compter du 27 février 2017 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-02-28-011 du 28 février 2017 donnant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Art. 1. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

– M. Thierry DUFANT, administrateur général des finances publiques, responsable du Pôle Gestion Publique État,

– Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, cheffe du Service Local du Domaine de Paris,

– Mme Maryse BALDACHINO, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la cheffe du Service Local du Domaine de Paris à compter du 1^{er} mars 2017,

Prénom – Nom	Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris
Mme Maryse BALDACHINO	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1 ^o et 2 ^o , R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1 ^o et 2 ^o , R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'État.

Art. 2. – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
de la région Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI

Rectorat de l'académie de Paris

75-2017-02-01-020

Arrêté de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire 2017-001



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**LE RECTEUR DE LA REGION
ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**Arrêté n° 2017-001 du 1^{er} février 2017
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
Division des personnels (DP)**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 28 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 4 janvier 2013 portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi de secrétaire générale adjoint, chargé du budget et de la performance au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 21 janvier 2013 au 20 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2013 portant nomination, classement et détachement de M. Vincent PHILIPPE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint chargé du pôle EPLE au rectorat de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2018,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 2015 portant nomination et classement de Mme Nathalie MASSON dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) chef de la division des personnels au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2016 portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de Mme Catherine RICHET dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint chargé du pôle élèves et politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 20160930-007 du 30 septembre 2016 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article premier. — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Gilles PÉCOUT subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE, à M. Vincent PHILIPPE et à Mme Catherine RICHET, secrétaires généraux adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel HOSATTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement des secrétaires généraux adjoints et de M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Nathalie MASSON, chef de la division des personnels, pour la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, et des personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement :

- des dépenses de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré (rémunérations principales et accessoires),

- des dépenses de personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale (rémunérations principales et accessoires) affectés dans les services, les établissements publics locaux d'enseignement et les établissements d'enseignement supérieur,

Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 et hors titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement scolaire public second degré » (n°141)
- « Vie de l'élève » (n° 230)
- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214)

Article 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MASSON, chef de la division des personnels, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- Mme Chantal DUCHESNE, attachée principale d'administration de l'Etat
- Mme Marie-Gabrielle GLONDU, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Corinne JANKOWIAK, attachée principale d'administration de l'Etat
- Mme Perrine LOZANO, attachée d'administration de l'Etat
- M. David MALRIC, attaché d'administration de l'Etat
- Mme Antigone SAPOUN, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Chantale TOUMAZOU, attachée d'administration de l'Etat
- M. Cyril TURK-HENIN, attaché principal d'administration de l'Etat

dans les limites des attributions de la division.

Article 3. — L'arrêté n°2016-054 du 3 octobre 2016 est abrogé.

Article 4. — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

- 1 FEV. 2017

Le recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités



Gilles PÉCOUT